

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



L'an deux mille seize,

le 13 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE
16 DECEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 33

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mireille LUCAS, - Yvette LOUER, - Hervé MICHAUD, - Bertrand ROBERDEL.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL
M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT
M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Joël BOURRIGAUD a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°157-2016 – ADMINISTRATION GENERALE – RENOUELEMENT DE LA MISSION TOURISME
AVEC LE PAYS DE VANNES

M. Jean-Marie LABESSE, Vice-président en charge du tourisme, rappelle que, par délibération n° 141-2015 du 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire a notamment confié au Pays de Vannes, pour l'année 2016, la mission de développement touristique détaillée comme suit :

Accompagnement, conseil et suivi des porteurs de projet touristique public et privé,

Actions sur la structuration de l'offre de séjours,

Mise en réseau des acteurs touristiques concernés par une même filière,

Observation économique de l'activité touristique,

Recensement des besoins en formation des professionnels et réflexion sur la mise en place d'un Plan Local de Formation Inter filières,

Accompagnement des entreprises du tourisme dans l'adaptation et la qualification de leur offre sur les outils numériques

Cette convention arrive à terme au 31 décembre 2016 et nécessite d'être renouvelée. Toutefois, au vue des besoins formulés par l'Office de Tourisme pour répondre aux attentes des touristes et usagers de notre territoire, il est proposé d'axer cette nouvelle convention sur un travail de maillage d'itinéraires avec les intercommunalités voisines pour des itinéraires cyclables et équestres inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR).

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20161213-DELIB_157_2016-DE

Le coût de cette mission, d'une durée d'un an reconductible tacitement, est de 3 836 € identique à 2016.

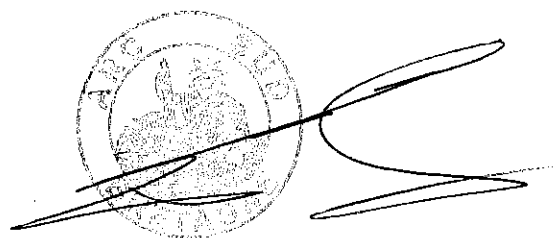
Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion au 1^{er} janvier 2017, pour une année reconductible tacitement, de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne à une mission de développement touristique menée par le GIP du Pays de Vannes, ainsi que le versement d'une contribution d'un montant de 3 836 € correspondant à l'année 2017.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 16/12/16

Le Président,

A circular stamp with a central emblem and text around the perimeter, partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink.